

Habilitation B1(V) - B2(V) B2(V) ESSAI - BC

Personnel électricien basse tension

B1(V) - B2(V) - B2(V) Essai
Durée 3 jours (recyclage 1.5 jours)
BC Durée 2.5 jours (recyclage 1.5 jours)

Exécutant

Personne assurant l'exécution des opérations. Cette personne opère sous la conduite d'un Chargé de travaux, d'un Chargé d'intervention générale, d'un Charge d'Operations Spécifiques ou d'un Chargé de chantier.

Chargé de travaux

Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique
Chargé de consignation

Sous l'autorité du Chargé d'exploitation :

- Il réalise les consignations, déconsignations, mises hors tension et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation
- Il gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

Essai

Opération destinée à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

Prérequis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les personnes doivent :

- Connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique.
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en oeuvre dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.
- Être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement.
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge.
- Être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Pouvoir recevoir de leur employeur l'habilitation requise pour les missions qui leur sont confiées.

CONTENU

TRONC COMMUN 2

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Noms et limites des différents domaines de tension.
- Zones d'environnement et limites.
- Principe d'une habilitation.
- Symboles d'habilitation.
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE B1 B1V - B2 B2V - B2V Essai

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Différents niveaux d'habilitation et limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (Attestation de consignation, avis de fin de travail), et autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V essai).

MODULE BC

- Fonctions des matériels électriques BT et BT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au Chargé d'exploitation électrique et au Chargé de travaux.
- Opérations de consignation.
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : Votre établissement ou stages inter (dates et lieu sur demande ou www.formafrance.fr)

Validation : Rapport individuel de stage avec avis et titre habilitation pré rédigé

Recyclage : recommandé par la Norme : tous les 3 ans.